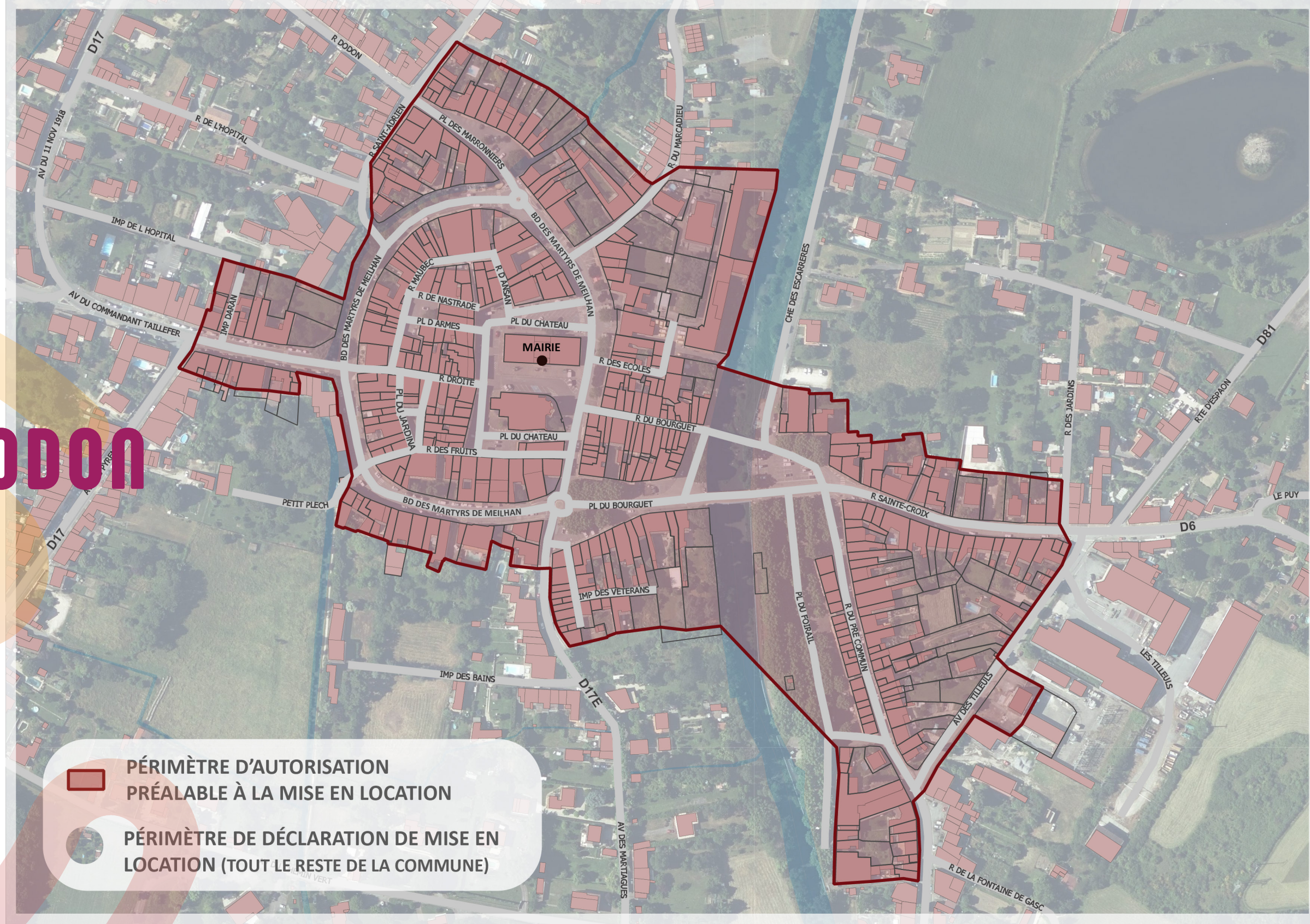


L'ISLE-EN-DODON



Rues et adresses concernées par le régime d'autorisation préalable à la mise en location

- Rue Saint-Adrien (du numéro 14 à 18)
- Place des marronniers
- Boulevard des Martyrs de Meilhan
- Rue d'Ansan
- Rue Maubec
- Rue Dupré
- Place d'Armes

- Rue Nastrade
- Rue Corpo Chistie
- Rue Droite
- Place du Château
- Place du Comminges
- Place du jardinage
- Rue des fruits
- Rue Marcadieu (du numéro 2 à 4 et du 1 à 5)
- Rue des écoles
- Rue du Bourguet

- Place du Bourguet
- Chemin des Escarrères (n° 2)
- Rue Sainte-Croix (du numéro du 2 au 28 et du 1 au 37)
- Rue du Pré Commun (du numéro 2 à 50 et du 1 au 49)
- Place du foirail
- Impasse des vétérans
- Avenue de Martiagues (du numéro 2 à 4 et 1 à 13)
- Avenue du Commandant Taillefer (du numéro 2 au 22 et du 7 au 21)
- Avenue des Pyrénées (n° 1 et 3)

- Avenue des tilleuls (du numéro 1 à 873 et n° 4)

Le reste de la commune est concerné par le régime de la déclaration de mise en location